

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 14 mai 2012

Invitation

Étude en public

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (P-6)

Madame, Monsieur,

À sa séance du 7 mai 2012, le comité exécutif a confié le mandat à la Commission de la sécurité publique d'étudier en public le projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (P-6). Le projet de règlement énonce que « *le lieu exact et l'itinéraire, le cas échéant, d'une assemblée, d'un défilé ou autre attroupement doit être communiqué au directeur du Service de police ou à l'officier responsable et qu'il est interdit à quiconque participe ou est présent à une assemblée, un défilé ou un attroupement sur le domaine public d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable, notamment par un foulard, une cagoule ou un masque.* » Le projet de règlement revoit également à la hausse l'échelle des amendes prévues en cas d'infraction.

Depuis, le comité exécutif a décidé de devancer l'adoption du projet de règlement en convoquant une assemblée extraordinaire avant la date initialement prévue pour l'audience publique. Dans ce contexte, la commission entendra des personnes intéressées durant la séance suivante :

Date : le mercredi 16 mai 2012, à 14 heures

Lieu : Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil
Métro Champ-de-Mars

Il est à noter que les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance et sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Le projet de règlement est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Il est conseillé aux personnes qui désirent prendre la parole à cette séance de s'inscrire à l'avance en communiquant avec la Direction du greffe au 514 872-3000. Les personnes ou les organismes qui souhaitent déposer un mémoire ou leur position par écrit sont priées de transmettre le document en format électronique à l'adresse suivante commissions@ville.montreal.qc.ca et de remettre séance tenante 15 copies de celui-ci en format papier. Il sera également possible de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures,

Le président,



Claude Trudel